

CONSEIL GENERAL DU TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} REUNION DE 2011

Séance du 31 mars 2011

CG 11/2^{ème} - 5

**COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les articles L.1413-1 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 10 février 2005,

Vu la proposition des Présidents de Groupes d'élus déposée sur le bureau de Monsieur le Président,

La commission consultative départementale des services publics locaux a été ainsi constituée :

- Président :
 - Monsieur le Président du Conseil Général, Président ès-qualité ou son représentant : M. Jean LAVABRE ;
- 5 titulaires :
 - M. Jean-Paul ALBERT
 - M. Jacques ROSET
 - M. Guy HÉBRAL
 - M. Michel MARTY
 - M. Alain LACOMBE

- 5 suppléants :
 - M. Etienne ASTOUL
 - M. Guy-Michel EMPOCIELLO
 - M. Jean-Pierre QUÉREILHAC
 - M. Pascal AURIENTIS
 - M. Jean-Paul RAYNAL

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Montauban, le 31 mars 2011

Le Président,